

Revalo : encore un effort

A lors que le gouvernement vient d'annoncer, après **6 années de blocage**, le dégel du point d'indice des fonctionnaires en deux temps (**0,6% en juillet 2016**, et **0,6% en février 2017**), rien n'indique que cette mesurette sera suffisante pour éviter la journée de grève interprofessionnelle du **31 mars** sur de larges **revendications salariales**. Toutefois, ce « coup de pouce » bien **qu'encore insuffisant** représentait une urgence plus particulièrement pour **les enseignants** qui, à l'intérieur de la fonction publique ont vu leur situation **se détériorer davantage** que celle des autres agents de l'Etat.

En parallèle du blocage du point d'indice **depuis 2010**, l'inflation et la hausse des charges en augmentation, nous l'avons tous constaté, **le bulletin de paye baisse en net**. Ainsi, un professeur des écoles débutant est passé de **1 649 € en 2013 à 1 634 € en 2015**.

Car si le gel du point d'indice a affecté tous les fonctionnaires, cela ne s'est pas fait **de façon uniforme**. Les salaires des fonctionnaires ont globalement diminué de **0,7% en 2013**, une baisse qui a été **plus rapide** chez les enseignants que chez les autres fonctionnaires (**- 0,4%**). Le tout en euros constants.

Cet écart s'explique par le fait que dans les autres ministères, le gel du point fonction publique a été **partiellement compensé par des primes**, ce qui n'est pas le cas dans l'Education nationale. Dans les autres pays européens comparables à la France, selon l'OCDE, **14 pays versent un salaire de débutant supérieur** au salaire français.

On entend souvent **justifier** cette situation par ceux qui souhaitent **augmenter les salaires** des enseignants en les faisant travailler plus et **en diminuer le nombre** ; ils argumentent que les enseignants français **travailleraient moins** que leurs

homologues européens mais **il n'en est rien**. Par exemple selon ce même organisme, les enseignants du primaire font en France **142 heures de plus devant élèves** que la moyenne de l'OCDE.

Pourtant, tous ne sont pas logés à la même enseigne **au sein même du ministère** de l'Education nationale. Certains cadres ont vu récemment une **revalorisation considérable** de leurs revenus, ce qui a **ulcéré** les enseignants : l'épisode des **10 000 euros** versés **aux recteurs** il y a un an a laissé des traces. Puis, c'est une catégorie d'inspecteurs qui obtenait **un nouveau grade** de fin de carrière repoussant plus loin leur **échelle indiciaire**.

Ces mêmes enseignants ont ensuite vu l'Etat verser **un milliard aux collectivités** pour les activités périscolaires, d'autres dépenses sont annoncées en lien avec l'Education (le numérique) mais qui ne touchent **pas directement** les enseignants.

Le **SNCL-FAEN** affirme à nouveau que **la pénurie** d'enseignants dans certaines disciplines et, plus généralement, **la difficulté** à recruter des professeurs en nombre suffisant font courir **un grave danger** au système éducatif français.

L'un des leviers essentiels pour améliorer le recrutement passe par **une forte revalorisation** des salaires des enseignants français, tout d'abord parce qu'elle permettrait d'**attirer** vers les métiers de l'enseignement **les meilleurs étudiants** et qu'elle donnerait **un signal fort** à la communauté éducative du respect et de la reconnaissance que porterait la Nation à ses professeurs.

Le **SNCL-FAEN** a bien entendu la volonté de la ministre d'**augmenter** les enseignants ; c'est pourquoi nous lui demandons de mettre ses actes en conformité avec ses engagements et de prendre **des mesures propres** de revalorisation salariale, au-delà de ce qui vient de leur être octroyé.



MUTATIONS INTRA-ACADEMIQUES

La période d'élaboration des vœux pour le mouvement intra académique est en cours. Bientôt **les serveurs seront fermés** (les dates sont différentes selon les académies. Renseignez-vous) et **après il sera trop tard**.

Le **SNCL-FAEN** peut vous aider avec des **conseils personnalisés** à mettre en place la meilleure stratégie possible en fonction de

vos situation professionnelle et familiale, pour le **choix de vos vœux**, pour optimiser vos **points de bonification** et mettre ainsi toutes les chances de votre côté.

Consultez la circulaire de votre académie sur le site du SNCL-FAEN (sncl.fr)

Appelez le responsable « mutations » du SNCL-FAEN au 06 77 15 51 77.

Brevet : la grande braderie

Diplôme d'Etat de **niveau VI**, le Diplôme national du Brevet (**DNB**) « *évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège* ».

Pour la dernière année en 2016, il prend la forme d'un **examen** au cours duquel le candidat subit **3 épreuves écrites** et une **prestation orale** (histoire des arts). Dans sa conception même, ce diplôme attribue une part importante au **contrôle continu**. Les notes obtenues tout au long de l'année (sauf histoire-géographie et instruction civique) comptent pour **un peu plus de la moitié** des coefficients dans la note finale.

Le déséquilibre entre résultats obtenus tout au long de l'année et examen final se fait clairement **au détriment du second**.

Selon nous, ce choix fait sens : il s'agit d'attribuer le diplôme **au plus grand nombre possible** d'élèves selon un mode d'évaluation qui privilégie **l'accumulation de notes** dans des « contrôles » ponctuels **de qualité et de difficultés diverses**, plutôt que d'attendre du candidat qu'il **mobilise des connaissances** acquises sur l'année, forme d'évaluation selon nous, plus **significative**.

Il suffit d'ailleurs d'interroger **les correcteurs** réguliers de ces épreuves écrites pour constater que l'institution elle-même **organise la manipulation** lorsque les présidents de jurys, eux-mêmes obéissant à des consignes hiérarchiques, organisent **le laxisme** dans les **barèmes** de correction, les recommandations permettant d'être **moins exigeant** sur l'orthographe, la **correction de la langue**, voire la **qualité du raisonnement** d'un candidat pour peu que celui-ci ait « vaguement » fait montre d'aussi peu précises « **notions** ».

Cette **mascarade**, non seulement **dessert les candidats**, leurrés sur leur niveau réel, leurs familles trompées, mais **discrédite l'institution** dans son ensemble et à travers elle, les **enseignants correcteurs** sommés de s'y conformer, sous peine de voir leurs corrections « **retoquées** » par les jurys.

Pourtant, si l'on en croit une étude récente réalisée par les services statistiques du ministère, **tout est joué** d'avance. On y indique que les élèves dont la moyenne en contrôle continu est de **8/20** ne réussissent que **très exceptionnellement** au brevet. En revanche, ceux qui ont **11/20** et plus l'obtiennent à **99%**.

Il ressort de ces constatations que les épreuves finales du brevet sont réellement un **enjeu** pour les élèves qui ont **entre 8 et 11/20** en contrôle continu.

Dans le nouveau brevet, qui entre en vigueur en **2017**, le candidat sera déclaré reçu s'il obtient **350 points** sur **700** exigés. Or **320 points** seront donnés dès le contrôle continu. Dans ces conditions, les épreuves de l'examen deviendront **secondaires** et même une prestation **très médiocre aux épreuves** obligatoires n'empêchera pas d'obtenir le brevet.

Le **SNCL-FAEN** est favorable à ce que **l'examen final soit renforcé** dans l'obtention du brevet avec des épreuves justifiant de **réelles connaissances** académiques, que soit mise en œuvre tout au long de l'année dans les collèges une véritable **culture de l'exigence**, et qu'enfin les pressions exercées sur les correcteurs cessent pour que soit reconnue **leur expertise** en tant que **spécialistes de leur discipline** dont l'évaluation est **l'un des cœurs du métier**.